

à tort M. Dunn d'avoir émis une proposition hérétique. Si c'est là la pensée qu'il veut rendre, nous lui ferons remarquer d'abord qu'il lui fallait user d'une autre expression pour parler français, et ensuite que sa seule et maigre affirmation ne détruit aucunement la preuve que nous avons faite. Que Monsieur appuie ses avancés sur des raisons solides, s'il veut qu'on leur fasse bon accueil; nous lui en avons donné l'exemple: nous n'avons rien affirmé sans preuves.

Un peu plus loin, M. du *Courrier* ajoute: "M. le chroniqueur aurait-il la complaisance de nous dire s'il est permis de souhaiter que l'Eglise et la société marchent dans un accord parfait. S'il déclare ce souhait hérétique, nous lui demandons de citer le canon qui le condamne, et s'il nous l'indique, nous lui donnerons comme prime plus qu'un *paquet d'avoine de Norvège*."

Le trait final, que Monsieur regarde pour sûr comme piquant, ne l'est pas du tout. On ne s'attendait guère en effet à voir l'*avoine de Norvège* en cette affaire. Monsieur du *Courrier* a de singuliers goûts qu'il faut lui passer. Las de butiner sur les plantes potagères, il met maintenant l'*avoine de Norvège* à contribution, et lui demande, ce que n'ont pu lui donner les navets et les choux, l'esprit de bon aloi qui s'obstine à ne pas établir domicile chez lui. Sera-t-il plus heureux cette fois? Nous ne le pensons pas.

Pour répondre à la question qu'il nous pose, nous lui dirons sans hésiter qu'il peut en sûreté de conscience souhaiter que l'Eglise et la société marchent dans un accord parfait. Mais de là à dire ce qu'a dit M. Dunn, il y a un abîme. M. du *Courrier* sentait que non, et il prétend que cette proposition: *on peut souhaiter que l'Eglise et la société marchent dans un accord parfait*, et celle autre de M. Dunn: *on attend du prochain Concile la réconciliation de l'Eglise et de la société moderne*, sont deux propositions identiques pour le sens. Il dit en effet, à propos de cette proposition de M. Dunn, qui ne renferme autre chose, comme nous l'avons fait voir, que la doctrine condamnée par le *Syllabus*: "M. Dunn n'attribue pas cette doctrine (celle du *Syllabus*) à Mgr. Dupanloup. Il lui attribue simplement l'espoir que le concile amènera cet accord, sans dire par quels moyens l'évêque d'Orléans espère le voir s'établir: si c'est parce que l'Eglise marchera du côté de l'Etat ou parce que celui-ci se rapprochera de l'Eglise."

Mais que M. du *Courrier* fasse donc voir bien clairement qu'il dit vrai, qu'il produise des arguments et qu'il détruise ceux que nous avons fait valoir. Ici encore, il ne fait qu'affirmer. Or, quand on affirme et qu'on affirme toujours gratuitement, comme fait Monsieur, lorsqu'il faudrait prouver en s'appuyant soit sur des raisonnements solides, soit sur des preuves d'autorité qui vont directement à la question, on fait piteuse contenance devant un public instruit, et l'on donne nécessairement à conclure que la science ou la capacité fait défaut. Encore une fois, si les deux propositions que M. du *Courrier* regarde comme identiques quant au fond, le sont réellement, qu'il le démontre; il se targue d'une intelligence et d'une perspicacité rares; à un homme si bien doué et qui a une vue si claire des choses, il doit être facile de faire la démonstration exigée.

Pour nous, nous avons démontré et fort longuement que la proposition dont il s'agit est fautive au double point de vue des faits et de la doctrine, et nous nous en tiendrons là tant qu'on ne nous opposera pas autre chose que des injures, comme on l'a fait d'abord, ou que des affirmations gratuites, comme on le fait aujourd'hui. Ce qui est démontré reste démontré jusqu'au moment où on le renverse par des raisons péremptoires. Ce n'est pas avec des phrases creusées ni avec un verbiage puéril qu'on nourrit une discussion, qu'on la rend utile et profitable; mais avec de bonnes et solides raisons. Or, depuis que la discussion

est commencée, nous sommes encore à attendre de M. du *Courrier* une raison qui soit digne de ce nom; il n'a pas même effleuré un raisonnement. Pourquoi donc aborde-t-il un sujet, s'il ne le comprend pas? Au lieu de perdre un temps assez considérable à dire des riens ou à faire de mauvaise plaisanterie, il ferait infiniment mieux d'étudier les choses dont il veut parler. M. du *Courrier de St.-Hyacinthe* s'honore peu lui-même et il discrédite le respectable journal qu'il rédige depuis peu, en faisant des fanfaronnades qui déguisent mal son manque de connaissances. Il ne lui sied point d'affirmer pour être cru et de l'exiger d'une façon impertinente: on n'est pas docteur, encore moins Père de l'Eglise, au sortir des bancs du collège.

Afin de donner à nos lecteurs une idée complète de ce Monsieur, nous citerons le reste de l'article qu'il vient de nous consacrer. C'est un vrai champignon littéraire; et, en fait de bon sens, c'est une énormité. Monsieur essaie donc enfin de prouver que les deux propositions: *on peut souhaiter que l'Eglise et la société marchent dans un accord parfait*, et *on attend du prochain Concile la réconciliation de l'Eglise et de la société moderne* rendent absolument la même idée. Or, voici comme il tourne et fait sa preuve. Faisant queue dans le morceau, elle occupe tout juste la place qui lui convient.

"Le *Syllabus* n'ayant condamné que le premier de ces motifs, M. le chroniqueur n'a pu s'en servir pour taxer M. Dunn d'erreur, et d'une erreur plus qu'affreuse, qu'en confondant la fin avec le moyen. Pour lui faire comprendre cette confusion, prenons un exemple à sa portée: un principe élémentaire en agriculture défend de semer des cailloux pour avoir du blé. Je suppose que le chroniqueur exprime l'espoir que nous aurons beaucoup de blé; que dirait-il de celui qui viendrait, en s'appuyant sur ce principe, condamner comme hérésie agricole l'espoir ainsi exprimé? Il ne lui manquerait pas de lui observer (*sic*): vous ne comprenez pas le principe que vous citez. Eh bien! que M. le chroniqueur se dise cela à lui-même et il se rendra justice."

En vérité, c'est décourageant d'avoir affaire à certains hommes qui semblent n'avoir à cœur que de vous prouver qu'ils aiment mieux se condamner à dire des choses qui sentent le radotage que se rendre aux bonnes raisons qu'on leur donne.

Avant de nous séparer de M. du *Courrier de St.-Hyacinthe* nous croyons devoir protester contre certaines petites ruses dont il fait usage sans scrupule. Ainsi, sa manière de s'exprimer, de présenter les choses, tend à faire croire que nous avons qualifié d'hérétique la proposition de M. Dunn, qui fait la matière du débat actuel. C'est très-inexact. Nous avons seulement dit que cette proposition est fautive, identique pour le fond à l'une de celles que Pie IX a condamnées dans le *Syllabus*. Ce que nous avons dit être plus qu'affreux, hérétique même, c'est le résumé où M. Dunn prétend que Mgr. d'Orléans dit que l'Eglise, en 89, ne sut pas distinguer les principes essentiels et l'esprit immuable du christianisme de ce qui était légitime, mais non nécessaire.

Les séances de l'assemblée législative se continuent paisiblement. L'honorable premier ministre a soumis à la Chambre un projet de loi dont voici la substance d'après le *Courrier du Canada*: "Les officiers salariés du gouvernement fédéral ou du gouvernement local ne pourront avoir un siège ni dans la Chambre d'Assemblée ni dans le Conseil Législatif. Il y a exception pour les ministres fédéraux, le président du Sénat, les sénateurs, les officiers de la milice au-dessous d'un certain grade, les officiers d'état-major, les maîtres de poste recevant un salaire ne dépassant pas un certain chiffre. Il va s'en dire que la mesure n'aura pas d'effet rétroactif."

La session du parlement d'Ontario s'est close le 22 janvier. Le lieutenant-gouverneur Howland a sanctionné soixante-neuf